R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an **deux mil vingt trois, le quinze septembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune **de BONNEVILLE-LA-LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **Mairie**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Joël CANIVET, Mme Marie-Claire AUGER, Mme Claire LEBAILLY, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents excusés : M. Marcel GREAUME, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, M. Bernard JELENSPERGER.

Étaient absents non excusés : M. Thomas AUBRY.

Procurations : Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD en faveur de Mme Pauline CARDON, M. Bernard JELENSPERGER en faveur de M. Hubert COURSEAUX.

Secrétaire : M. Reynald FLEURANT.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-049 : Validation du procès verbal de la séance du 16 Juin 2023

Vu le conseil municipal en date du 16 Juin 2023,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 Juin 2023.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-050 : Validation avenant n°1 au marché de la tranche 3 pour Raccordement des logements côté école au réseau EP communal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la publication de l'annonce en date du 30 Mars 2023 dans le BOAMP,
Vu la publication de l'annonce en date du 03 Avril 2023 dans le Ouest France 14,
Vu la date de remise des offres fixée au 24 Avril 2023,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 Mai 2023,
Vu l'attribution du marché concernant la tranche 3 de l'aménagement du centre bourg à l'entreprise COLAS,
Vu le début des travaux de la tranche 3 début Juillet par l'entreprise COLAS,

Considérant qu'il est nécessaire de raccorder les logements côté école au réseau Eau Pluviale communal

Considérant l'avenant n°1, référence : 420335 / 47410, de l'entreprise COLAS pour un montant de 4 706.10€ TTC pour la réalisation de ce raccordement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de signer l'avenant n°1, référence : 420335 / 47410, de l'entreprise COLAS pour un montant de 4 706.10€ TTC pour la réalisation de ce raccordement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, référence : 420335 / 47410, de l'entreprise COLAS pour un montant de 4 706.10€ TTC pour la réalisation de ce raccordement.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-051 : Demande de subvention Fonds vert pour l'implantation des réserves incendie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la budgétisation de l'implantation des moyens de défense incendie dans le budget primitif 2023,

Vu les devis réceptionnés pour l'implantation de 4 poteaux incendie et 1 réserve incendie, pour un total de 44 845.84 € HT,

Vu l'estimation pour l'acquisition foncière pour l'implantation de la réserve incendie d'un montant de 4 890€ HT,

Vu le tarif de 1 520 € HT pour le bornage de la parcelle,

Vu la possibilité de demander une subvention au titre des fonds vert à hauteur de 40 % pour l'implantation des moyens de défense incendie,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds vert pour un montant de 20 400 € pour l'implantation des 4 poteaux incendie et d'une réserve incendie

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte :

- que Monsieur le Maire dépose un dossier de demande de subvention au titre des Fonds vert pour un montant de 20 400 € pour l'implantation des 4 poteaux incendie et d'une réserve incendie.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-052 : Choix des candélabres pour la rue de la Calonne, la zone d'activité et 1ère tranche des candélabres de plus de 30 ans

Concernant la rue de la Calonne, depuis la création du lotissement les 10 candélabres n'ont jamais fonctionné malgré le transfert de l'éclairage plublic au SDEC. Après discussion, le SDEC prend à sa charge le remplacement des 10 candélabres qui convient de choisir en modèle, sachant que celui en place n'est plus fourni.

Vu la proposition des différents modèles, Monsieur le Maire propose de retenir le modèle n°3 pour la rue de la Calonne, ce candélabre se rapproche le plus du matériel en place

Concernant la zone d'activité "Les Isles", il est proposé 2 types de candélabres, n°1 et n°2.

Vu la proposition des différents modèles, Monsieur le Maire propose de retenir le modèle n°2 pour la Zone d'activités "Les Isles"

Concernant le remplacement des candélabres du centre bourg de + de 30ans, soit 26 foyers et 22 mâts, il est proposé 2 références :
- EMBLEME pour un montant total de 41 019.3 € HT et dont le reste à charge pour la commune est de 16 407.72 €
- VENCE pour un montant total de 38 530.42 € HT et dont le reste à charge pour la commune est de 15 412.17€

Vu la proposition des différents modèles, Monsieur le Maire propose de retenir le modèle "VENCE" pour un montant total de 38 530.42 € HT et dont le reste à charge pour la commune est de 15 412.17€

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- choisit le modèle n°3 pour le remplacement des 10 candélabres pour la rue de la Calonne
- valide le modèle n°2 pour la zone d'activité "Les Isles"
- retient la référence VENCE pour le remplacement des candélabres de + de 30 ans pour le centre bourg, pour un montant total de 38 530.42 € HT et dont le reste à charge pour la commune est de 15 412.17€

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-053 : Demande de subvention externe

Monsieur le Maire présente les subventions demandées par les associations extérieures :

Associations	Montants demandés
Association des cadets de la gendarmerie du Calvados	**/**
Groupe de Secours Catastrophe Français (séisme au Maroc)	**/**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention aux associations ci-dessous :

Associations	Montants demandés (€)	Montants attribués (€)
Association des cadets de la gendarmerie du Calvados	/	0 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (séisme au Maroc)	/	0€

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Evolution de la taxe d'habitation

Vu l'évolution du champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants et sur la majoration de taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale,

Vu les tensions immobilières sur territoire,

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 5%

12 VOTANTS
0 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations du Maire

Décisions du Maire du 24/05/2023 au 15/09/2023 :

Décision MA-DEC-2023-013 du 24 Mai 2023 :
Décide d'accepter le devis n° S231836 en date du 24 Mai 2023 pour le remplacement des chaises de la salle des fêtes "le Pressoir" pour un montant de 3 595.20 € TTC.

Décision MA-DEC-2023-014 du 23 Juin 2023 :
Décide d'accepter le devis n°230398 de l'entreprise SOFIM en date du 19 Juin 2023 pour l'impression du livre de Bonneville la louvet, pour un montant de 4 968 euros TTC.

Décision MA-DEC-2023-015 du 12 Juillet 2023 :
Décide d'accepter le devis n°14001 de l'entreprise MULTI PIERRES en date du 12 Juillet 2023 pour l'achat de 15T d'enrobé à froid, pour un montant de 2 610 euros TTC.

Décision MA-DEC-2023-016 du 12 Juillet 2023 :
Décide d'accepter le devis n°14000 de l'entreprise MULTI PIERRES en date du 12 Juillet 2023 pour l'achat de 15T d'enrobé à froid, pour un montant de 2 610 euros TTC.

Informations du Maire :

- Avancement des travaux tranche 3 : quelques modifications du planning
- Avancement zone d'activité : début des travaux semaine 38
- Fin de bail pour le logement communal situé route de Cormeilles
- Avancement travaux logement 9 rue du Lavoir : recherche de personnel pour effectuer des travaux d'isolation et de peinture
- Journée du Patrimoine

- Permanences numériques : merci à l'association Bonneville Patrimoine et à notre conseillère Céline Guyomard pour l'organisation
- Achat maison place du commerce effectué par l'EPFN
- Pannes téléphoniques récurrentes
- Entretien des chemins pédestres
- Coupe des peupliers : travaux semaine 38
- Régularisation administrative de la situation pour le terrain situé route de Pont L'Evêque
- Bail commercial pour la coiffeuse et salon de massage
- Visite du Jury de la région pour l'obtention de la 2ème fleur
- Fin contrat Mr BURTIN à la fin du mois de Septembre
- Projet en réflexion pour l'installation de caméra de surveillance sur la commune

---

INFORMATION : Questions diverses

- Mr FLEURANT : Réfection du chemin de la fontaine Daubigny
- Mme GUYOMARD : proposition vente du livre de Bonneville la louvet lors des journées du patrimoine
- Mme DELAUNE : planification d'une réunion pour les associations
- Mme AUGER : Quel est l'avancement du déploiement de la fibre sur la D98=> Relance Altitude

---

Le Maire lève la séance à 20H15.

Le Maire,
Hubert Courseaux